

## Règlement du GRAND PRIX Femme Actuelle 2014

### **Editions Les Nouveaux Auteurs Présidente du jury Eliette Abécassis**

**7<sup>ème</sup> année**

#### **Article 1**

Le Magazine Femme Actuelle et Les Editions Les Nouveaux Auteurs organisent un Prix Littéraire destiné à révéler au grand public des auteurs qui n'avaient jamais été révélés auparavant.

#### **Article 2 Nouveau : règles d'admission plus souples !**

Les candidats doivent écrire un texte sous forme de **Roman**, et doivent n'avoir jamais été édités. Il doit s'agir d'une œuvre originale, non publiée ni en cours de publication.

Cependant :

->Les œuvres éditées à compte d'auteur (ou assimilé : compte à demi, etc...) sont acceptées.

->Les auteurs ayant déjà été édités à compte d'éditeur, mais à la condition de n'avoir jamais percé, malgré une ou plusieurs tentatives sont les bienvenus.

-> les auteurs ayant publié un roman (et même avec succès), mais pour un autre genre que celui présenté au Prix , sont également acceptés.

#### **Article 3**

Le Prix est ouvert aux auteurs d'expression française, sans distinction de nationalité.

Les fichiers doivent avoir un **minimum de 350.000 signes**.

#### **Article 4**

La présentation d'une œuvre au présent Prix est exclusive de toute participation à une compétition similaire jusqu'à proclamation des résultats de ce Prix. Une œuvre déjà envoyée aux Editions Les Nouveaux Auteurs et ayant été refusée ne peut concourir, à moins d'avoir été retravaillée significativement.

#### **Article 5**

Les manuscrits doivent impérativement être envoyés sous format électronique, exclusivement via le formulaire d'inscription situé sur le site [www.lesnouveauxauteurs.com](http://www.lesnouveauxauteurs.com) (Grand Prix Femme Actuelle 2014). Le questionnaire doit être rempli dans son intégralité, sous peine de nullité. Le fichier informatique doit être non verrouillé, en format .doc ou .docx

#### **Article 6**

**La date limite d'envoi est fixée au mardi 31 décembre 2013 à minuit**, la date et heure de validation informatique du mail de confirmation envoyé aux candidats faisant foi.

#### **Article 7**

Sélection des manuscrits jusqu'au vote final en Avril 2014 : Une première sélection est faite par Les Editions Les Nouveaux Auteurs dès la clôture des envois, uniquement à partir de critères qualitatifs (en dehors des refus motivés par le non respect des règles citées dans les articles 2 et 3 du règlement). Cette sélection, pouvant comporter un nombre important d'œuvres (plusieurs dizaines), sera lue et évaluée par un Comité de lecture Citoyen ( plusieurs centaines de membres). Chaque ouvrage sélectionné obtiendra une note d'appréciation

globale (moyenne de toutes les notes obtenues) ainsi qu'une note littéraire, ce qui permettra d'établir des classements et une liste de finalistes.

Choix des lauréats : un jury se réunira d'ici Avril 2013, sous la présidence d'Eliette Abécassis, pour le choix du gagnant = la meilleure note moyenne de tous les manuscrits évalués et du ou des coups de cœur 2014 (parmi les finalistes)

#### **Article 8**

Il sera proposé aux lauréats un contrat d'édition classique conforme aux usages de la profession et des grandes maisons d'édition. (contrat à compte d'éditeur).

#### **Article 9**

Le jury final se réserve le droit de ne pas décerner de prix (gagnant ou coups de cœur) et ce sans que la responsabilité du magazine Femme Actuelle, d'Eliette Abécassis et de celle des Editions Les Nouveaux Auteurs puissent être engagées à quelque titre que ce soit.

#### **Article 10**

Les chiffres indiqués au niveau du nombre de manuscrits évalués est cité à titre purement indicatif et pourra être modifié à tout moment par les organisateurs et ceci sans obligation de notification et sans que cela puisse faire l'objet de contestations de la part des candidats.

#### **Article 11**

Les évaluations sont réalisées via des manuscrits imprimés et envoyés au domicile des membres du comité (lecteurs) : des lectures complètes sont exigées. Aucune fiche n'est mise en ligne avant les résultats définitifs : les évaluations se font donc en vase clos, sans possibilité d'échange (et d'influence) et exclusivement par des lecteurs.

**Nouveau** : il pourra être proposé aux membres du comité de pouvoir lire une liste plus large de manuscrits sélectionnés mais sous forme numérique (lecture via PDF). Ce nouveau système, plus souple, est complémentaire des lectures papier et a pour but d'obtenir plus de notes d'évaluations pour mieux départager les auteurs.

#### **Article 12**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle annulation du prix.

#### **Article 13**

Le choix des gagnants ainsi que le vote seront souverains et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation

#### **Article 14**

Les lauréats autorisent gracieusement la citation de leurs nom, prénom et code postal ainsi que la publication de leur photographie à des fins d'information ou de promotion pour toute exploitation liée au présent concours et / ou ses résultats dans le magazine Femme Actuelle, son site web ainsi que sur les sites Internet consacrés au Prix, Les Nouveaux Auteurs et les partenaires du Prix.

#### **Article 15**

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement et des Conditions Générales d'utilisation de [www.lesnouveauxauteurs.com](http://www.lesnouveauxauteurs.com)